

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	17 janvier 2024
Numéro	24.303	Heure	20h32

Auteur-e(-s) : Hugo Clémence

Titre : Détresse des jeunes : pourquoi ne pas former plus de médiateurs scolaires ?

Contenu :

Alors que les indicateurs de troubles psychiques sont en hausse, les enseignants endossent un rôle majeur dans la détection des jeunes en détresse. Malgré cela, les conditions d'admission au CAS de la HEP-BEJUNE « Médiation scolaire » imposent aux postulants d'exercer ensuite la médiation, au plus tard dès la 2^e année de formation.

Pourquoi cette restriction ? Pourquoi ne pas l'ouvrir à tout enseignant qui le souhaite et qui pourrait renforcer le soutien apporté par les médiateurs attirés ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Hugo Clémence

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Anita Cuenat	Fabienne Robert-Nicoud	Mathias Gautschi
Marinette Matthey	Corine Bolay Mercier	